

## Aide-mémoire et résumé des règlements

Voici un résumé des règlements du camping afin de permettre à tous d'être plus heureux de vivre côte-à-côte.

- Couvre-feu : Nous demandons un silence quasi-total après 23 h et minuit les vendredis et samedis (Ref. 16)
- Véhicules : Le campeur doit limiter ses déplacements au minimum avec son véhicule et ce dernier doit être entièrement stationné sur l'aire du terrain de location. Tous les véhicules motorisés doivent respecter la vitesse maximale de 8 km/h sur le terrain. (Ref. 10 et 11)
- Remorques : Aucun entreposage de remorque n'est permis sur le terrain, elles doivent être entreposées dans le stationnement pour les remorques. (Ref. 14)
- Stationnement : Le stationnement des visiteurs est situé à l'entrée du camping, près de l'accueil. (Ref. 11)
- Motocyclettes et VTT : Les motocyclettes silencieuses et VTT sont autorisés sur le camping, mais ils doivent limiter leurs déplacements entre le terrain du propriétaire et la sortie du camping. Les promenades sur le terrain sont interdites. Les heures autorisées pour les déplacements sont de 7h à 21h. (Ref. 13.)
- Famille et visiteurs : Le campeur est responsable d'informer ses invités des règlements en vigueur. (Ref. 6.9)
- Bruit : Tout bruit ou musique pouvant incommoder les voisins ne sont pas tolérés. Le respect du voisinage est de mise. (Ref 21.2)
- Pétards : Les feux d'artifice et pétards (Éléments pyrotechnique) sont interdits en tout temps sur le camping. (Ref. 23.3)

- Déchets et propreté : Les ordures devront être déposées dans les bacs prévus à cet effet à l'endroit désigné. (Ref. 31)
- Animaux de compagnie : Les animaux doivent être en laisse en tout temps, les excréments ramassés et l'animal ne doit pas déranger le voisinage. (Ref. 29.)
- Baignade : Il n'y a aucun surveillant sur le camping, la baignade est à vos risques et est interdite dans l'entrée de la baie (passe), dans le canal réservé au passage des bateaux. (Ref. 30.)
- Respect de l'environnement : Les campeurs doivent adopter un comportement qui respecte l'environnement. (Ref. 35.)
- Expulsion : Le C.A. du camping se réserve le droit d'expulser sans remboursement tout campeur et visiteur qu'il juge indésirable. (Ref. 1.8)
- Non-responsabilité : La Coopérative ne se tient, en aucun cas, responsable des dommages survenant sur le terrain, qu'ils soient causés par la nature ou par l'homme. (Ref. 17)
- Acte criminel : Tout acte criminel ou présumé avoir été commis sur le camping sera automatiquement rapporté à la Sûreté du Québec (Ref. 19)

### IMPORTANT

Toute personne qui commet un **geste méprisable envers les règlements** ou envers un **employé** ou **membre du comité bon voisinage** ou **membre du conseil d'administration** sera considérée comme **client indésirable** et sera **expulsé** immédiatement. (Ref.1.7, 1.8, 1.9))

Vous pouvez consulter la version complète des règlements généraux au bureau de l'administration (accueil).

**Nous vous souhaitons un agréable séjour!**

### Informations Générales et installations

- 3 Chalets à louer ;
- 139 terrains saisonniers ;
- 20 terrains pour passants ;
  - 4 terrains sans services (201 et 301 à 303)
  - 16 terrains 3 services (200 et 202 à 227)
- À proximité de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints (10 minutes - épicerie, SAQ, magasins, restaurants, golf, salle de quilles, etc.) ;
- Directement en bordure du réservoir Taureau (lac navigable de 95km<sup>2</sup>) ;
- Accès aux services (,douche, toilettes, buanderie) ;
- Bois de chauffage, buches d'allumage, glace et vers ;
- Parc (balançoires, glissoire, jeux pour enfants) ;
- Plage naturelle non surveillée (baignade à vos risques) ;
- Accès contrôlé 24h/24;
- Marina ;
- Rampe de mise à l'eau;
- Wi Fi (3 points d'accès)

### Loisirs

- Épluchette, soirées dansantes avec DJ ou groupe de musique, Halloween, tournoi de pêche ;

### Activités diverses

- Accès aux sentiers de VTT ;
- Pêche ;
- Chasse ;
- À proximité de la Réserve faunique Mastigouche ;
- Parc régional du Lac Taureau.



## BIENVENUE

531 ch. Froment  
Saint-Michel-des-Saints, Qc  
J0K 3B0  
Téléphone : (450) 833-6037



**COUVRE-FEU**  
23H00



camping  
**St-Ignace**

	SITES SAISONNIERS		CANTINE
	SITES CAMPEURS INVITÉS		MARINA
	SITES CAMPEURS ITINÉRANTS		RAMPES DE MISE À L'EAU
	SECRETARIATS COMMUNAUTAIRES		TOILETTES
	CHALET'S		FOUCELLES
	CHALET'S VOISINS ENCLAVÉS		STATIONNEMENT
	TERRAINS VOISINS		PLAGE
	AIRE DE VEYANGE		AIRE DE JEUX

0 15 30 45 60

